

En même-tems tracez-les de façon que les terres ne risquent pas d'être emportées par les pluyes abondantes. Ce qui apprend comment il faut diriger les sillons sur nos terrains penchans.

Nos Laboureurs ne s'accordent pas sur la maniere de prendre ces terres de côteaux. Les uns labourent de haut en bas & de bas en haut, & les autres horizontalement.

L'une & l'autre méthode est vicieuse & ne répond point à cette troisième regle que je propose.

En labourant de bas en haut, on oblige sans aucune nécessité ni réelle ni apparente, l'attelage à des efforts capables de l'exterminer & de le ruiner pour toujours : & on expose ses terres à être continuellement lavées par les pluyes, & entraînées par les ravines.

En labourant horizontalement on donne à la vérité aux sillons une direction moins déraisonnable, mais ils retiennent les eaux qui ne s'écoulent qu'au travers de ces mêmes terres qu'il importe de tenir desséchées.

Pour donc prévenir tous ces inconveniens, tracez vos sillons sur vos terres penchantes un peu inclinés & assez pour écouler doucement les eaux, sans courir le risque d'entraîner les terres. Commencez vos sillons par le bas, suivant l'inclinaison que vous aurez jugé convenable, & continuez sur la même direction jusques au haut : & tous les trois ans, si ces terres sont en sole, on ne peut se dispenser de porter à la sommité du champ les terres qui ont été jettées au bas par la charuë.

Quatrième regle. Tracez vos sillons aussi droits qu'il sera possible, & sans courbure. Plus ils sont droits, moins la charuë laisse de défauts au terrain, & plus facilement les eaux s'écoulent.

Cinquième regle. Tous nos Laboureurs labourent tous leurs champs à plat, & il n'en est aucun qui fasse les sillons élevés & en dos d'âne. Il y a certainement du vice dans cette uniformité, puisque toutes nos terres ne sont pas également sèches & de la même nature, & que par conséquent elles ne doivent pas être toutes traitées de la même façon. La regle est que les terres qui ont besoin d'eau, les terres legeres doivent être labourées à plat ; mais